



Mossel

Sommaire

| | |
|---|------------|
| ▷ Le mot du Syndic | 1-2 |
| ▷ Activités du Conseil communal | 2 |
| ▷ Convocation assemblée communale | 3 |
| ▷ PV assemblée du 13 mai 2019 | 4 |
| ▷ Budget des investissements 2020 | 9 |
| ▷ Budget de fonctionnement 2020 | 10 |
| ▷ Calendrier envoi taxes/impôts | 11 |
| ▷ Départ à la pré-retraite: M.-H. Butty | 12 |
| ▷ Allocution du 1 ^{er} août | 13 |
| ▷ Cartes CFF | 14 |
| ▷ Anniversaire / Puériculture Déchetterie / Nouvel An des Aînés Raccordement eau potable | 15 |
| ▷ Entretien hivernal / FRIAC Fribourg | 16 |
| ▷ Repas à domicile / Bicubic / Sapins de Noël / Pro senectute Concours de dessin / Assurance maladie Ramonage / Déménagement | 17 |
| ▷ Ecole maternelle / Marita Deschenaux | 18 |
| ▷ Ursy s'anime / Agenda | 19 |
| ▷ PassePartout Glâne / Horaires TPF | 20 |
| ▷ Ligues de santé | 21 |
| ▷ Musico'Bourg | 22 |
| ▷ Accueil familial de jour de la Glâne | 23 |

Le mot du Syndic

La fin de l'année approche. Pour les communes, cette période coïncide avec l'établissement des budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année suivante. La situation financière de notre commune est bonne mais les charges progressent plus que les produits.

Le budget de fonctionnement 2020 boucle avec un excédent de charges de plus de CHF 300'000.00. Les très importants investissements au niveau du district (homes et cycle d'orientation) influencent fortement le niveau des charges. Nous devons aussi assumer l'investissement de notre nouveau complexe scolaire. Cette situation était prévisible. Comme je l'ai relevé lors de chaque présentation de la planification financière à l'assemblée communale, les 3 à 4 années à venir seront plus difficiles financièrement. Mais la situation est sous contrôle tout en sachant que les charges provenant du canton ou du district ne sont pas ou plus difficilement influençables.

Personnel communal

Le 31 octobre dernier, le Conseil communal et le personnel communal a pris congé de **Madame Marie-Hélène Butty** qui a décidé de prendre une pré-retraite. Madame Butty a occupé la fonction de secrétaire communale du 1^{er} no-

Agenda

Prochaines manifestations (voir p. 19)

DÉCEMBRE 2019

Fenêtres de l'Avent (Ursy s'Anime)

6 DÉCEMBRE 2019

St-Nicolas des enfants

14-15 DÉCEMBRE 2019

Concert de l'Avent / fanfare

5 JANVIER 2020

Nouvel An des Aînés

1ER FÉVRIER 2020

12h. de la Fondue

7-8 FÉVRIER 2020

Soirées de la Gym Ursy

6-7-8-13-14 MARS 2020

Théâtre de la Jeunesse

vembre 1993 au 31 décembre 2018. Un hommage particulier lui est rendu dans ce journal d'information. Je remercie très sincèrement Madame Butty pour tout ce qu'elle a accompli pour notre commune et je lui souhaite une longue et heureuse retraite. Pour la remplacer, le Conseil communal a engagé **Madame Sonia Odermatt** de Vuarmarens. Madame Odermatt a débuté son activité le 4 novembre 2019.

Le 1^{er} décembre 2019, **Madame Sophie Progin**, responsable des finances (caissière communale), fêtera ses 20 ans d'activité au sein de notre administration communale. J'adresse de chaleureuses félicitations à Madame Progin pour cette belle fidélité envers la Commune d'Ursy et la remercie très sincèrement pour son travail, son dévouement et son engagement. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur ses grandes compétences.

Projets en cours

Parmi les plus importants projets en cours, nous pouvons citer l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL). Ce dossier sera remis ces prochaines semaines aux services cantonaux pour un examen préalable. Dès son retour, une séance d'information à l'attention de la population sera organisée. Le dossier de la réaffectation ou de la vente des anciens bâtiments scolaires évolue. Il sera d'ailleurs traité lors de notre prochaine assemblée. L'introduction de la gestion électronique des documents (GED) est en cours d'analyse par le Conseil communal et l'administration. Cela permettra d'économiser du temps, de réduire l'utilisation du papier, d'optimiser le flux des documents et des informations et de bénéficier d'un archivage moins volumineux et moins lourd. L'année 2021 coïncidera avec l'introduction du MCH2 (Manuel comptable harmonisé) dans les communes. Cette opération demandera un travail très important de préparation en 2020 (nouveau plan comptable, évaluation des immobilisations appartenant à la commune, etc.) afin de pouvoir établir le budget 2021 conformément à ces nouvelles normes. Mis à part les investissements proposés à notre prochaine assemblée, il s'agira également de terminer les travaux en cours, tout spécialement dans le domaine des routes et de l'évacuation

des eaux claires. Concernant la défense incendie, l'organisation au niveau régional et cantonal sera revue. Une information sera communiquée lors de la prochaine assemblée.

Je vous invite à prendre connaissance des informations diffusées dans ce journal communal. Les membres de l'exécutif ainsi que l'administration communale sont toujours à votre disposition pour toute question éventuelle.

Finalement, je remercie toutes les personnes actives pour notre collectivité. Une reconnaissance toute particulière est adressée à mes collègues du Conseil communal et aux collaboratrices et collaborateurs communaux.

Au nom des autorités et en mon nom personnel, je vous souhaite de vivre de belles fêtes et je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année. ●

Philippe Conus, Syndic

Activités du Conseil communal

Mai 2019 - Novembre 2019

- Suite aux décisions de l'assemblée communale du 13 mai 2019
 - Poursuivi les travaux d'harmonisation du PAL
 - Poursuivi le dossier pour la réfection de routes et chemins AF, étape 2
- Visité Mme Josiane Stark de Vuarmarens à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire
- Pris acte de la démission de Mme Marie-Hélène Butty du poste de secrétaire communale adjointe avec effet au 31 octobre 2019
- Mis au concours le poste de collaborateur-trice administratif-ve à 50 %
- Engagé Mme Sonia Odermatt de Vuarmarens en qualité de collaboratrice administrative à 50 % au 1^{er} novembre 2019
- Poursuivi l'étude sur la construction d'une nouvelle administration communale. Décidé d'agrandir les locaux administratifs actuels au 1^{er} étage, en utilisant la salle de l'école maternelle/garderie.
- Commandé les travaux nécessaires en vue du déménagement au 1^{er} septembre 2019 de l'école maternelle et de la garderie autogérée «La Cocci-

nelle» dans l'ancienne école rénovée d'Ursy, salle au 1^{er} étage à la Route d'Oron.

- Elaboré le règlement relatif à l'école maternelle d'Ursy
- Participé à la 1^{ère} assemblée de la nouvelle association «Pompiers Glâne-Sud»
- Vendu 2 parcelles dans la zone d'activité «Les Terraux»
- Signé l'acte de transfert immobilier en faveur de la Commune d'Ursy de l'art. 1473 RF Ursy à Vauderens, chemin des Sècherons, pour l'aménagement d'une place de jeux
- Pris acte de la décision d'approbation de la DAEC pour les zones de protection des eaux souterraines des sources d'Ursy et Mifroma SA à Esmons
- Commandé les travaux pour l'aménagement des places de jeux à Esmons, Vuarmarens, Ursy.
- Soutenu le renouvellement des activités Fritime
- Organisé la Fête nationale et accueilli M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, orateur de la célébration
- Participé aux séances pour le projet de régionalisation des eaux usées de la Moyenne-Broye Lucens (EVMC, secteurs Esmons, Vuarmarens, Montet et Chavannes-sur-Moudon)
- Pris connaissance du calendrier et de la planification de la mise en œuvre de la réforme MCH2, loi sur les finances communales
- Mis en soumission le parchet communal sis sur l'art. 1511 RF à partir du 1^{er} janvier 2020
- Mis à l'enquête publique le dossier pour le réseau de distribution d'eau Esmons et rénovation de la station de pompage «Vuarmarens». Liaison Ursy-Siviriez, secteur «Vursia-Pra Riond».
- Mis à l'enquête publique la réalisation de deux mesures PGEE sur le réseau d'évacuation des eaux claires (liaison Route de Moudon, Chemin des Planches et Route de Vauderens à Ursy)
- Modifié le règlement scolaire de la Commune d'Ursy
- Participé aux assemblées des budgets 2020 des associations de communes
- Elaboré le budget 2020
- Organisé l'assemblée communale du 9 décembre 2019

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 9 décembre 2019 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2019**
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. **Budget 2020**
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Rénovation des bâtiments à Ursy
 - 2.2.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 3
 - 2.2.3 Aménagements routiers centre village Ursy ; crédit d'étude
 - 2.2.4 Remplacement d'un véhicule édilitaire
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. **Avenir des anciens bâtiments scolaires** : information et décision
4. **Association Pompiers Glâne-Sud** : avance de trésorerie
5. **Source «La Râpe» Mossel – radiation de servitude** : décision
6. **Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG** : approbation
7. **Règlement de l'école maternelle** : approbation*
8. **Règlement scolaire** : approbation*
9. **Divers**

Le Conseil communal

*Les règlements ne seront pas lus en assemblée communale

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



2. Comptes 2018

En préambule, M. le Syndic donne les explications suivantes : sur le plan du résultat financier de notre commune, les années se suivent et se ressemblent. En effet, l'exercice comptable 2018 est assez semblable à celui de 2017.

Des charges bien maîtrisées, des rentrées fiscales supérieures au budget ainsi qu'un gain comptable sur des ventes de terrain font que l'excédent de produits s'élève avant les amortissements supplémentaires et la création de provision à près de 2.770 millions de francs. L'excédent de produits est important mais le Conseil communal reste toutefois prudent. Tant au niveau du district que communal, les investissements réalisés ou en cours sont importants. Les charges financières et d'exploitation futures grèveront légèrement les comptes communaux des prochaines années (exemple : bâtiment de la nouvelle piscine à Romont. Ce ne sont pas moins de CHF 400'000.00 de charges supplémentaires pour la commune d'Ursy dès 2020-2021). Plus que jamais, il ne suffit pas de maîtriser les charges communales mais aussi celles des associations intercommunales ou les objectifs et l'attention des élus n'ont pas toujours la même signification qu'au niveau communal. Merci à mes collègues Conseillers communaux qui œuvrent dans les comités de direction de ces associations. Leur tâche n'est pas toujours facile mais ils ont notre soutien inconditionnel.

La situation de notre commune est sous contrôle. La mise à jour de la planification à 5 ans ainsi qu'une analyse détaillée des prévisions nous permettent aussi de prendre les décisions en conséquence.

Nos finances sont bonnes mais cela ne signifie pas que les investissements ne doivent pas toujours être analysés avec pertinence et bon sens de façon à trouver le bon équilibre entre une fiscalité supportable (avantageuse) et la tenue à jour des infrastructures communales.

2.1 Comptes de fonctionnement
2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic propose de passer en revue les comptes 2018 pour le fonctionnement et les investissements. Le Conseil communal fait preuve comme d'habitude de transparence. C'est pour cette raison que nous tenons à vous expliquer en détail ces comptes 2018.

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

| Libellé | Comptes 2018 | | Budget 2018 | |
|---|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 0. Administration | 98'217.80 | 219'045.90 | 937'820.00 | 185'420.00 |
| 1. Ordre public | 42'0638.91 | 351'363.70 | 369'188.75 | 299'213.05 |
| 2. Enseignement/formation | 3'298'357.75 | 291'954.30 | 3'373'214.60 | 336'200.00 |
| 3. Culte, culture, loisirs | 365'883.10 | 104'718.50 | 394'188.80 | 100'085.95 |
| 4. Santé | 1'081'937.35 | 29'191.00 | 1'199'271.60 | 43'200.00 |
| 5. Affaires sociales | 1'313'017.60 | 0.00 | 1'411'136.55 | 0.00 |
| 6. Transports/commun. de l'environnement | 463'073.85 | 45'080.95 | 444'748.00 | 41'000.00 |
| 7. Protection et aménag. de l'environnement | 1'252'255.15 | 1'103'543.00 | 1'135'274.70 | 1'061'087.00 |
| 8. Economie | 33'397.15 | 0.00 | 38'324.85 | 0.00 |
| 9. Finances et impôts | 31'156'11.14 | 10'695'828.95 | 724'629.00 | 8'201'129.30 |
| | 12'326'389.80 | 12'840'726.30 | 10'027'796.85 | 10'267'335.30 |
| Excédent de produits | 514'336.50 | | 239'538.45 | |

Explications des principales variantes :

0. Administration :

- ✓ Traitement et jetons Conseil communal légèrement supérieur au budget
- ✓ Traitement personnel de conciergerie : frais supplémentaires suite à la mise en activité du nouveau complexe scolaire

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2019
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 17 du 26 avril 2019, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

- Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Hervé Peiry, Denis Neuhaus, Gérard Conus-Vial
Présents : 87 citoyennes et citoyens (3.85 % de 2255 électeurs)
(1 citoyenne arrive à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 février 2019
2. Comptes 2018
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Investissements 2019 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 2
 - 3.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 2
 - 3.3 Construction d'un collecteur d'eaux claires, Route de Vauderens à Ursy
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités. M. le Syndic salue la presse : Madame Claire Pasquier pour le journal « La Gruyère ».

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 février 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2019, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 86 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2019 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

- ✓ Frais de manifestations : légèrement supérieur au budget
- ✓ Frais administratifs : des frais de formation du personnel sont compris
- 1. Ordre public :**
- ✓ CSPI : participation notée au budget pas correcte, raison pour laquelle les frais sont plus élevés
- ✓ Organe de conduite communale : provision dissoute
- 2. Enseignement et formation**
- ✓ Moins de fournitures scolaires
- ✓ Accueil extrascolaire : traitement du personnel plus élevé, participation des parents en dessous du budget
- ✓ Produit de nettoyage et matériel de conciergerie : montant pas utilisé entièrement
- ✓ Assurances plus élevées
- 3. Culte, culture et loisirs :**
- ✓ Participation salles de sport : montant inférieur au budget
- 4. Santé :**
- ✓ Participation aux indemnités forfaitaires RSG : inférieur au budget
- 5. Affaires sociales :**
- ✓ Part. aux ass. sociales AVS : il s'agit de la prise en charge des cotisations AVS des personnes sans activité lucrative suite décision de la Caisse de compensation
- ✓ Part. à LASoc, aide mat. + frais MIS : information pas reçue avant le bouclage des comptes
- ✓ ASGS, aide matérielle et MIS : nettement inférieur au budget
- 6. Transports et communications :**
- ✓ Plus de frais des employés communaux et plus d'entretien des véhicules et machines
- 7. Protection et aménagement de l'environnement :**
- ✓ Achat d'eau AGSO : en raison de la sécheresse, nous avons dû acheter pour environ CHF 130'000.00 à l'AGSO. En contrepartie plus de vente d'eau
- ✓ Augmentation également des frais d'entretien
- ✓ Protection des eaux : chapitre couvert à 100 % mais prélèvement de CHF 17'238.35 à la réserve
- ✓ Gestion des déchets : chapitre couvert à 98.13 %
- 8. Economie :**
- ✓ Rien de particulier
- 9. Finances et impôts :**
- ✓ Les rentrées fiscales sont nettement supérieures au budget
- ✓ Immeuble du patrimoine financier, les produits sont supérieurs au budget
- ✓ Amortissements supplémentaires de CHF 1'757'586.85
- ✓ Provision Caisse de pension de l'Etat de Fribourg de CHF 496'948.25
- ✓ Gain comptable sur vente de terrain : CHF 1'013'285.95

Résultat effectif 2018 en CHF

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Excédent de produits avant amortissements supplémentaires et attributions | 2'768'871.60 | 2'581'423.08 |
| ./. Dissolution réserve « impôts » | 0.00 | 700'000.00 |
| ./. Gain comptable sur ventes de terrain | 1'013'285.95 | 181'959.55 |
| Excédent de produits sans éléments extraordinaires | 1'755'585.65 | 1'699'463.53 |

Investissements bouclés en 2018 en CHF

| | Crédit voté | Coût final | Différence |
|---|--------------------|--------------------|-------------------|
| Réfection routes Ursy et Vauderens | 170'000.00 | 171'352.05 | 1'352.05 |
| Réfection route Bois-du-Mont à Ursy | 135'000.00 | 134'237.55 | -762.45 |
| Achat véhicule édilitaire (Fiat Fullback) | 42'000.00 | 41'490.35 | -509.65 |
| Achat d'une balayeuse | 150'000.00 | 136'317.50 | -13'682.50 |
| Plan d'aménagement local (étape 1) | 50'000.00 | 47'121.85 | -2'878.15 |
| Achat de terrain, Route de Moudon | 525'000.00 | 511'407.15 | -13'592.85 |
| Equipements quartier Derrière la Grange | 3'600'000.00 | 3'970'748.95 | 370'748.95 |
| Vente de parcelles Derrière la Grange | -5'626'440.00 | -5'984'360.70 | -357'920.70 |
| Total des investissements bouclés | -954'440.00 | -971'685.30 | -17'245.30 |

Investissement Derrière la Grange en CHF

| Investissement | Crédit voté | Comptes 2017 et antérieurs | Comptes 2018 | Total | Différence entre budget voté et comptes |
|--|---------------|----------------------------|--------------|----------------------|---|
| Achat terrain | -1'815'000.00 | -1'767'383.90 | 0.00 | -1'767'383.90 | -47'616.10 |
| Equipements 1^{ère} phase | -200'000.00 | -200'000.00 | 0.00 | -200'000.00 | 0.00 |
| Equipements 2^{ème} phase | -3'600'000.00 | -3'600'672.35 | -370'076.60 | -3'970'748.95 | 370'748.95 |
| Vente parcelles | 5'626'440.00 | 5'293'080.70 | 691'280.00 | 5'984'360.70 | 357'920.70 |
| Participation de tiers | 200'000.00 | 317'743.30 | 22'490.00 | 340'233.30 | 140'233.30 |
| Total | 211'440.00 | 42'767.75 | 343'693.40 | 386'461.15 | 175'021.15 |

Investissements non bouclés en CHF

| | Crédit voté | Comptes 2018 | Report budget 2019 |
|---|----------------------|---------------------|--------------------|
| Crédit d'étude administration communale | 75'000.00 | 14'722.50 | 60'277.50 |
| Construction abris commun | 780'000.00 | 0.00 | 780'000.00 |
| Subvention cant. abris communs | -299'250.00 | 0.00 | -299'250.00 |
| Construction complexe scolaire | 20'475'000.00 | 9'487'542.80 | 0.00 |
| Participation reçue de tiers | -50'000.00 | 0.00 | -50'000.00 |
| Subventions cantonales | -1'220'000.00 | -100'000.00 | -1'200'000.00 |
| Achat de terrain en zone IG | 1'575'000.00 | 0.00 | 1'481'652.45 |
| Total investissements reportés | 21'335'750.00 | 9'402'265.30 | 552'679.95 |

Récapitulation des investissements nets 2018 en CHF

| | |
|---|---------------------|
| Bouclés | 1'395'694.65 |
| Non bouclés | 9'402'265.30 |
| Taxes de raccordements | -91'961.95 |
| Participation de tiers et subventions | -53'349.90 |
| Vente de parcelles Derrière la Grange, Ursy | -691'280.00 |
| Vente de parcelle zone Les Terraux, Ursy | -823'680.00 |
| Investissements nets 2018 | 9'137'688.10 |

Bilan au 31 décembre 2018

| Actif | CHF | Passif | CHF |
|---------------------|----------------------|---|----------------------|
| Disponibilités | 2'581'801.11 | Engagements courants | 2'109'011.37 |
| Avoirs | 3'483'558.04 | Dettes à moyen et long terme | 24'405'352.40 |
| Placements | 466'203.00 | Engagement envers des entités particulières | 98'749.54 |
| Actifs transitoires | 321'393.31 | Provisions | 810'139.25 |
| Patrimoine adm. | 26'544'561.20 | Passifs transitoires | 646'297.31 |
| | | Réserves | 886'257.95 |
| | | Capital | 4'441'708.84 |
| Total | 33'397'516.66 | Total | 33'397'516.66 |

Chiffres-clés

| | | |
|---|-----|---------------|
| Endettement net | CHF | 22'020'937.60 |
| Dettes par habitant au 31.12.2018 | CHF | 7'151.98 |
| Dettes par habitant au 31.12.2017 | CHF | 4'929.20 |
| MNA ou Cash Flow | CHF | 2'782'904.50 |
| Capacité d'investissement au 31.12.2018 | CHF | 20'866'009.70 |

2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

Mme Corinne Bosson, Vice-présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.
« Les comptes de l'exercice 2018 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les communes.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2018. Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 514'336.50 et le compte d'investissement par un excédent de charges de CHF 9'137'688.10 ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

Approbation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissements.

Décision :

VOTE : OUI 78 NON 0 Abstention 0

✓ Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2018 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2018 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2018. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très

bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com qui a officié durant les 6 derniers exercices et qui remet officiellement son mandat suite à cette assemblée.

3. Investissements 2019 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation**3.1 Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 2**

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal responsable du dicastère de l'aménagement et des constructions.

M. Patrice Conus présente l'investissement. L'aménagement du territoire définit les utilisations de l'espace et coordonne entre elles les différentes fonctions du sol. Il tient compte de l'ensemble des activités qui ont une incidence sur le territoire. Il contribue au développement durable dans le respect des principes de l'occupation rationnelle du territoire, de l'utilisation judicieuse et mesurée du sol. En date du 11 décembre 2017, l'Assemblée communale a accepté un crédit de CHF 50'000.00 pour la 1^{ère} étape de l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), ceci suite à la dernière fusion entre Ursy et Vuarmarens. Cette 1^{ère} étape était recommandée par le SeCA dans l'attente de l'approbation du nouveau Plan Directeur Cantonal.

A ce jour, un important travail a déjà été réalisé pour l'harmonisation des 4 PALs en vigueur (Esmonts, Morlens, Ursy et Vuarmarens). Pour la finalisation du dossier et le dépôt pour l'examen préalable, nous devons décider d'un crédit complémentaire pour l'étape 2. Les prestations sont les suivantes :

- Finalisation des documents du PAL et dépôt du dossier pour examen préalable ;
- Mises en zone à Vuarmarens ;
- Présentation du dossier à la Commission d'aménagement et au Conseil communal ;
- Mise en zone de l'art. 156 RF (Ursy).

Ce nouveau crédit permettra de terminer les travaux en vue du dépôt du dossier pour l'examen préalable auprès du Canton. Ensuite, en fonction des préavis des services de l'Etat et des modifications qui devront être faites en tenant compte des directives du nouveau Plan Directeur Cantonal (qui ne sont pas encore connues à ce jour), une nouvelle demande de crédit complémentaire sera soumise à l'Assemblée communale pour l'étape 3, à savoir la finalisation du dossier pour l'enquête publique avec l'information à la population.

Demande d'investissement :

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

| | | |
|---|-----|----------|
| Charge annuelle | CHF | 4'500.00 |
| Amortissement 15 %, selon l'art. 53 RELCo | CHF | 900.00 |
| Intérêts 3 % | CHF | 5'400.00 |
| Total | | |

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la demande d'investissement qui vient de vous être proposée. Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 5'400.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

Décision :

VOTE : OUI 87 NON 0 Abstention 0

- ✓ La demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 2 est approuvée à l'unanimité.

3.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 2

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Demierre, Conseiller communal responsable du dicastère des routes.

M. Philippe Demierre présente l'investissement. Historique : le réseau routier communal a été expertisé le 1^{er} octobre 2013 par le Canton et la Confédération. Des subventions cantonales et fédérales sont octroyées. Le programme de réfection est établi en fonction de l'état actuel des routes et des chemins et le montant de la subvention est défini.

Tronçons déjà réfectionnés :

- Esmonts : Chemin de Rosy
Route de Saulgy
Chemin du Signal
- Morlens : Route de Morlens
- Vauderens : Chemin des Rochettes
Route des Augustins
- Ursy : Fin de Plan

Tronçons prévus en 2019 :

- 1) **Chemin de la Croix à Ursy** : Réfection complète de la chaussée. Elargissement de 3 à 5 mètres. Création d'une patte d'oie à l'intersection de la route cantonale. Rénovation du collecteur et grilles EC. Prolongation de l'adduction d'eau potable. Modification du tracé vers la parcelle communale en un chemin gravé.
- 2) **Route des Roches à Vauderens (Réplana)** : Réfection complète de la chaussée. Le gabarit de la route est conservé. Rénovation des grilles de route.
- 3) **Chemin des Coules à Esmonts** : Réfection de la chaussée en grave. Le gabarit de la route est conservé. Rénovation des traverses alpines.

Demande d'investissement :

Coût CHF 775'000.00
Subventions CHF -175'000.00
A charge de la commune CHF 600'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle
Amortissement, selon l'art. 53 RELCO CHF 38'337.00
Intérêts 3 % CHF 18'000.00
Total CHF 56'337.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.
« En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la demande d'investissement qui vient de vous être proposée. Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 775'000.00 duquel, il faut déduire CHF 175'000.00 de subventions, soit un coût net de CHF 600'000.00. Cet investissement sera couvert par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 56'337.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Syndic précise qu'il y aura encore une étape 3, pour la réfection de la route des Echelettes à Vuarmarens et la route d'Innav à Mosse.

Discussion :

M. Hervé Peiry : souhaite savoir pourquoi la commune prévoit un investissement alors qu'elle dispose des fonds nécessaires.

M. le Syndic : selon la loi sur les communes, le montant demandé est trop important pour l'intégrer au fonctionnement. Cet investissement doit être activé.

M. Pierre Praz : le projet prévoit un élargissement du Chemin de la Croix de 3 à 5 mètres sur la 1^{ère} partie. Est-il prévu d'élargir par la suite le Chemin de la Croix en direction de Vauderens ?
M. le Syndic : l'élargissement est prévu jusqu'au chemin menant à la parcelle communale (qui est en zone d'intérêt général). Cette parcelle avait été acquise en vue d'y construire, éventuellement, une nouvelle déchetterie. C'est la raison pour laquelle un élargissement de la route est prévu. Aucun élargissement n'est prévu sur le reste de cette route direction Vauderens afin d'éviter qu'elle devienne une route de transit.

Décision :

VOTE : OUI 87 NON 0 Abstention 0

- ✓ La demande de crédit pour la réfection de routes et de chemins AF, étape 2 est approuvée à l'unanimité.

3.3 Construction d'un collecteur d'eaux claires, route de Vauderens à Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Vice-syndic et responsable du dicastère de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux.

M. Bernard Oberson présente l'investissement. En 2010, le plan général d'évacuation des eaux (PGEA) a mis en évidence un sous-dimensionnement du collecteur à la Route de Vauderens. Il a débordé à plusieurs reprises ces dernières années car sa pente est trop faible le long de la route cantonale. Le bureau « MGI Partenaire Ingénieurs Conseils SA » a réalisé l'étude du projet et l'estimation des coûts. Les modifications ont été mises en attente pour les intégrer au projet de construction sur l'art. 92 RF. Les travaux seront réalisés conjointement avec le projet sur cet article 92 RF. Le calendrier n'est pas défini.

Demande d'investissement :

Coût CHF 179'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle
Amortissement 4 %, selon l'art. 53 RELCO CHF 7'160.00
Intérêts 3 % CHF 5'370.00
Total CHF 12'530.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Vice-présidente de la Commission financière.
« En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la demande d'investissement qui vient de vous être proposée. Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 179'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 12'530.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Syndic précise que le nouveau collecteur se trouve sur la parcelle RF 92 Ursy. Article sur lequel est prévu la construction du projet Migros. Celui-ci a été mis à l'enquête dernièrement mais actuellement il est bloqué en raison d'un recours auprès du Tribunal cantonal concernant la mise en zone. Aucun calendrier ne peut être défini.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE : OUI 87 NON 0 Abstention 0

- ✓ La demande de crédit pour la construction d'un collecteur d'eaux claires, Route de Vauderens à Ursy est approuvée à l'unanimité.

4. Divers**Réponses aux questions de la dernière assemblée communale :**

- ✓ Giratoire à Ursy : une séance est prévue le 16 mai 2019 avec le Service des Ponts & Chaussées à Fribourg.
- ✓ Demande pour la pose d'un miroir à l'intersection de la villa « Mifroma » à la Route du Plattiez : aucun miroir ne sera posé. La haie sera taillée conformément aux dispositions de la loi sur les routes.
- ✓ Demande pour la pose d'une poubelle au départ du parcours Vita : une poubelle a été installée.
- ✓ Réfection de la route cantonale entre Vauderens et Mossel : selon un courrier reçu du Service des Ponts & Chaussées, les travaux sont prévus dans le courant de l'été 2019, sans connaître la date exacte des travaux.

Informations du Conseil communal

Mobilier scolaire à vendre : suite à la mise en activité du nouveau centre scolaire à Ursy, d'anciens pupitres, tables et bureaux sont à vendre. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de M. Philippe Dubey, Conseiller communal responsable du dicastère des écoles.

FRIAC – Fribourg Autorisation de Construire : FRIAC est une application informatique permettant la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées, demandes préalables). Cette application propose une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper. La phase pilote a débuté le 1^{er} février 2018 avec la participation de 9 communes. La mise en place de l'application dans l'ensemble du canton est prévue dès le 3 juin 2019. Dès cette date, tous les dossiers de demande de permis de construire devront être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC. Dans un premier temps, le dossier papier sera toujours requis en raison de la signature. Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le requérant pourra demander à la Commune, subsidiairement au Service des constructions à Fribourg, la saisie électronique de la demande et ceci contre émoluments.

Coupe de bois au Bois du Mont à Ursy : il s'agit d'une coupe de régénération sur une surface de 1'400 m², dans le secteur du départ du parcours Vita. Environ 120 m³ de bois seront exploités. Le 90 % des arbres sont des sapins blancs (dont environ 1/3 sont déperissants). Les travaux auront lieu durant les mois de mai-juin 2019. Ils seront réalisés par la Corporation forestière Glâne-Farzin.

Discussion

M. Cédrick Charrière : au niveau du carrefour Derrière la Grange, il y a très peu de distance pour voir les véhicules qui arrivent depuis Esmonts avant de s'engager sur la route cantonale. Est-ce possible de poser un miroir pour améliorer cette sortie ?

M. le Syndic : nous prenons note de cette demande.

M. Claude Gavillet : dans les forêts, à bien des endroits des places de parc sont prévues. Est-il possible de mettre des panneaux indicateurs ?

M. le Syndic : nous prenons note de la proposition.

M. Thierry Ninaud : concernant la 5G, plusieurs cantons bloquent les projets. Qu'en est-il au niveau du canton de Fribourg et plus spécialement de la Commune d'Ursy ?

M. le Syndic : au niveau communal, nous n'avons aucune influence légale à ce sujet. La situation est peu claire. Nous avons constaté par le biais du site internet de l'OFCOM qu'il existe une antenne 5G sur le site de la Landi à Vauderens (antenne déjà existante). La commune n'a pas été consultée. Nous relevons également que nous n'avons reçu à ce jour aucune demande pour la pose d'une nouvelle antenne sur le territoire communal.

M. Christophe Richoz : concernant l'éclairage public, il a entendu que plusieurs communes éteignent complètement l'éclairage public durant la nuit. Le Conseil communal a-t-il étudié cette possibilité ?

M. le Syndic : Ursy a été l'une des premières communes à éteindre l'éclairage public durant la nuit à partir de 01h00. Aucune autre étude n'a été réalisée en plus. Nous prenons note de cette proposition.

M. Gérard Conus-Vial : a entendu dire que, dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale traversant le village de Vuarmarens, un revêtement « phonoabsorbant » ne serait pas posé en raison de la limitation de vitesse à 50 km/h dans le village. Il faut relever que le bruit est flagrant.

M. le Syndic : effectivement le Conseil communal a été surpris de cette information du Canton. Pour comparaison il n'y a pas plus de circulation dans le village de Montet-Glâne, où un revêtement phonoabsorbant a été posé, qu'à Vuarmarens. La question sera à nouveau posée au Service des Ponts & Chaussées (SPC).

M. Laurent Surchat : visiblement le canton tient compte des zones (zone village, zone résidentielle à faible densité) et du degré de sensibilité au bruit de chaque zone. Le village de Vuarmarens est concerné par la zone village uniquement, avec un degré de sensibilité au bruit III.

La discussion n'est plus demandée.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.20 heures.

Le Syndic :

Philippe Conus

La Secrétaire :

Marie-Claude Conus

Investissements 2020

(point 2.2 de l'ordre du jour)

Rénovation des bâtiments à Ursy – CHF 150'000.00

La mise en activité du nouveau complexe scolaire a permis de libérer les locaux dans le bâtiment de l'administration communale. Le Conseil communal a décidé de reporter la construction d'un bâtiment administratif. Plus d'informations seront données lors de la prochaine assemblée communale. Dans l'intervalle, le manque d'espace pour l'administration communale peut être solutionné en déplaçant la garderie «La Coccinelle» et l'école maternelle au premier étage de l'ancienne école d'Ursy. Ce déménagement, qui a déjà eu lieu, libère le local se trouvant juste à côté de l'administration et permet ainsi une extension des bureaux de l'administration. De plus, les deux anciennes salles de classe situées au rez-de-chaussée ont été transformées en salles de réunion. La question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite n'est pas encore réglée et fait l'objet d'une analyse par le Conseil communal. L'investissement demandé

comprend le réaménagement de ces espaces ainsi que l'installation d'un nouveau système de fermeture des portes de l'ensemble des bâtiments communaux.

Réfection de routes et de chemins AF, étape 3 – CHF 750'000 net

Il s'agit de l'étape 3 de la réfection des routes communales. Ce programme réalisé sur plusieurs années nous permet de bénéficier d'importantes subventions fédérales et cantonales par l'intermédiaire des améliorations foncières (AF). Les secteurs concernés par cet investissement 2020 sont la route d'Invau et un tronçon du chemin du Clos à Mossel ainsi que le chemin des Bovard à Esmonts. Le coût brut de l'investissement est de CHF 1'571'900.80 duquel, il faut déduire des subventions pour un montant de CHF 821'900.80. La 4ème et dernière étape de ce programme de réfection devrait, en principe, se réaliser en 2021.

Aménagements routiers centre village d'Ursy; crédit d'étude – CHF 50'000.00

Le carrefour (rond-point) au centre du

village d'Ursy doit être aménagé définitivement par le Service des Ponts & Chaussées du canton de Fribourg (SPC). Toutefois, le Conseil communal et le SPC souhaitent mieux identifier le périmètre du projet qui pourrait s'étendre un peu plus largement dans le centre du village d'Ursy pour mieux modérer les vitesses, marquer davantage la traversée de localité et améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers. L'investissement demandé servira à établir une étude de faisabilité afin de réaliser ensuite l'aménagement du centre village.

Remplacement d'un véhicule édilitaire – CHF 240'000.00

Les coûts d'entretien du véhicule édilitaire de marque Reform acheté en 2008 deviennent très importants. Son remplacement est nécessaire. Actuellement, plusieurs véhicules de marques différentes ont été testés. Le choix définitif n'est pas arrêté. Sous réserve de l'acceptation par l'assemblée de cet investissement, l'achat s'opérera au début de l'année 2020 pour une mise en circulation durant le printemps ou l'été.

Budget des investissements 2020

| N° | Libellé | Budget 2020 | | Budget 2019 | |
|----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0 | Administration | 150 000.00 | | 74 710.00 | |
| 02 | Administration générale | 150 000.00 | | 74 710.00 | |
| 1 | Ordre public | | | 780 000.00 | 299 250.00 |
| 16 | Protection civile | | | 780 000.00 | 299 250.00 |
| 2 | Enseignement et formation | | 920 000.00 | 1 272 544.25 | 1 170 000.00 |
| 29 | Administration scolaire | | 920 000.00 | 1 272 544.25 | 1 170 000.00 |
| 3 | Culte, culture et loisirs | 279 680.45 | | 350 932.95 | |
| 34 | Sports et loisirs | | | 350 932.95 | |
| 6 | Transports et communications | 2 214 349.10 | 897 500.80 | 652 900.00 | 175 000.00 |
| 62 | Routes communales et Génie civil | 2 214 349.10 | 897 500.80 | 652 900.00 | 175 000.00 |
| 7 | Protection et aménagement de l'environnement | 2 357 776.95 | 709 400.00 | 2 361 100.00 | 610 000.00 |
| 70 | Approvisionnement en eau | 1 657 710.55 | 610 000.00 | 1 800 100.00 | 610 000.00 |
| 71 | Protection des eaux | 700 066.40 | 99 400.00 | 531 000.00 | |
| 72 | Gestion des déchets | | | | |
| 74 | Cimetière | | | | |
| 79 | Aménagement du territoire | | | 30 000.00 | |
| 9 | Finances et impôts | | | 1 205 052.45 | 780 000.00 |
| 94 | Fortune et immeubles | | | 1 205 052.45 | 780 000.00 |
| | | 5 001 806.50 | 2 526 900.80 | 6 697 239.65 | 3 034 250.00 |
| | Excédent de charges / produit | | 2 474 905.70 | | 3 662 989.65 |
| | | 5 001 806.50 | 5 001 806.50 | 6 697 239.65 | 6 697 239.65 |

Budget de fonctionnement par classification administrative

| | Libellé | Budget 2020 | | Budget 2019 | | Comptes 2018 | |
|----|--|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0 | ADMINISTRATION | 997 308.05 | 202 038.30 | 992 678.60 | 216 325.00 | 982 217.80 | 219 045.90 |
| | | | 795 269.75 | | 776 353.60 | | 763 171.90 |
| 01 | Assemblée communale, Conseil Communal | 101 340.00 | | 101 640.00 | | 97 939.35 | |
| 02 | Administration générale | 895 968.05 | 202 038.30 | 891 038.60 | 216 325.00 | 884 278.45 | 219 045.90 |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 266 041.00 | 124 551.40 | 402 429.40 | 305 004.45 | 420 638.91 | 351 363.70 |
| | | | 141 489.60 | | 97 424.95 | | 69 275.21 |
| 10 | Protection juridique | | | | | | |
| 12 | Justice | 68 094.95 | | 67 606.20 | | 44 866.80 | |
| 14 | Police du feu | 135 645.70 | 118 998.40 | 313 185.45 | 300 954.45 | 363 164.56 | 347 499.10 |
| 15 | Militaire | 44 779.10 | | 2 863.20 | | 1 900.65 | |
| 16 | Protection civile | 14 323.25 | 5 553.00 | 13 735.95 | 4 050.00 | 12 718.80 | 3 864.60 |
| 17 | Protection de la population | 3 198.00 | | 5 038.60 | | -2 011.90 | |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 4 204 841.40 | 480 445.80 | 3 808 571.95 | 347 074.30 | 3 298 357.75 | 291 954.30 |
| | | | 3 724 395.60 | | 3 461 497.65 | | 3 006 403.45 |
| 20 | Ecole enfantine | 243 816.05 | | 230 743.45 | | 245 575.75 | |
| 21 | Cycle scolaire obligatoire | 2 899 121.30 | 300 037.80 | 2 546 024.50 | 257 000.00 | 2 219 893.15 | 251 317.25 |
| 22 | Ecoles spécialisées | 561 622.00 | | 586 980.00 | | 535 945.35 | |
| 23 | Formation professionnelle | 36 000.00 | | 36 000.00 | | 28 007.00 | |
| 29 | Administration scolaire | 464 282.05 | 180 408.00 | 408 824.00 | 90 074.30 | 268 936.50 | 40 637.05 |
| 3 | CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 402 539.90 | 103 700.00 | 421 238.65 | 115 670.00 | 365 883.10 | 104 718.50 |
| | | | 298 839.90 | | 305 568.65 | | 261 164.60 |
| 30 | Culture | 31 942.25 | | 30 143.35 | | 28 623.15 | |
| 34 | Sport et loisirs | 343 147.05 | 102 700.00 | 358 495.30 | 106 070.00 | 328 379.00 | 104 258.50 |
| 35 | Autres loisirs | 23 400.00 | 500.00 | 20 500.00 | 600.00 | 5 862.80 | |
| 39 | Culte église | 4 050.60 | 500.00 | 12 100.00 | 9 000.00 | 3 018.15 | 460.00 |
| 4 | SANTE | 1 434 876.20 | 43 200.00 | 1 386 681.15 | 43 200.00 | 1 081 937.35 | 29 191.00 |
| | | | 1 391 676.20 | | 1 343 481.15 | | 1 052 746.35 |
| 40 | Hôpitaux | 114 623.60 | | 109 008.00 | | 74 394.10 | |
| 41 | Homes médicalisés | 806 535.30 | | 790 135.50 | | 723 663.20 | |
| 44 | Soins ambulatoires | 463 717.30 | | 437 537.65 | | 248 062.65 | |
| 46 | Service médical des écoles | 50 000.00 | 43 200.00 | 50 000.00 | 43 200.00 | 35 817.40 | 29 191.00 |
| 5 | AFFAIRES SOCIALES | 1 552 108.50 | 63 812.00 | 1 417 507.00 | 26 006.40 | 1 313 017.60 | |
| | | | 1 488 296.50 | | 1 391 500.60 | | 1 313 017.60 |
| 50 | AVS/APG/AI/Assurance chômage | 2 500.00 | | 2 500.00 | | 9 571.85 | |
| 52 | Caisse-maladie et accidents | | | | | | |
| 54 | Structure d'accueil à la petite enfance | 203 749.90 | 63 812.00 | 151 420.80 | 26 006.40 | 145 884.65 | |
| 55 | Invalidité | 826 243.55 | | 773 516.05 | | 780 256.10 | |
| 56 | Encouragement à la construction de logements | | | | | 14 259.60 | |
| 57 | Homes | | | | | | |
| 58 | Assistance | 519 615.05 | | 490 070.15 | | 363 045.40 | |

| | Libellé | Budget 2020 | | Budget 2019 | | Comptes 2018 | |
|----|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 501 923.25 | 64 000.00 | 453 211.25 | 41 000.00 | 463 073.85 | 45 080.95 |
| | | | 437 923.25 | | 412 211.25 | | 417 992.90 |
| 61 | Participation aux dépenses cantonales | | | | | | |
| 62 | Routes communales et génie civil | 310 353.25 | 39 000.00 | 260 353.25 | 15 000.00 | 274 893.85 | 19 995.95 |
| 64 | Chemins de fer fédéraux | 23 128.00 | | 20 485.00 | | 19 204.00 | |
| 65 | Trafic régional | 168 442.00 | 25 000.00 | 172 373.00 | 26 000.00 | 168 976.00 | 25 085.00 |
| 7 | PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 1 304 468.00 | 1 188 485.45 | 1 198 658.75 | 1 116 130.20 | 1 252 255.15 | 1 103 543.00 |
| | | | 115 982.55 | | 82 528.55 | | 148 712.15 |
| 70 | Approvisionnement en eau | 371 112.75 | 359 000.00 | 344 598.30 | 329 000.00 | 407 451.05 | 333 577.25 |
| 71 | Protection des eaux | 537 599.20 | 537 599.20 | 499 999.40 | 499 999.40 | 472 998.60 | 472 998.60 |
| 72 | Gestion des déchets | 269 465.00 | 259 100.00 | 257 954.55 | 257 954.55 | 272 178.35 | 267 085.40 |
| 74 | Cimetière | 21 200.00 | 10 086.25 | 25 030.00 | 10 176.25 | 22 030.95 | 12 161.75 |
| 75 | Correction des eaux et endiguements | 12 000.00 | | 3 000.00 | | 9 194.95 | |
| 78 | Protection de la nature | 11 000.00 | | 7 700.00 | | | |
| 79 | Aménagement du territoire | 82 091.05 | 15 000.00 | 68 076.50 | 19 000.00 | 68 401.25 | 17 720.00 |
| 8 | ECONOMIE | 38 229.70 | | 39 830.30 | | 33 397.15 | |
| | | | 38 229.70 | | 39 830.30 | | 33 397.15 |
| 80 | Agriculture | | | | | | |
| 81 | Forêt | 15 350.00 | | 15 350.00 | | 16 730.40 | |
| 83 | Tourisme | 20 879.70 | | 20 480.30 | | 16 048.65 | |
| 86 | Energies | 2 000.00 | | 4 000.00 | | 618.10 | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 1 435 611.75 | 9 549 680.05 | 1 366 088.00 | 9 334 118.10 | 3 115 611.14 | 10 695 828.95 |
| | | 8 114 068.30 | | 7 968 030.10 | | 7 580 217.81 | |
| 90 | Impôts | 65 000.00 | 8 244 772.50 | 65 000.00 | 7 552 130.00 | 101 229.99 | 8 472 485.00 |
| 93 | Peréquation | | 827 688.00 | | 729 682.00 | | 750 478.00 |
| 94 | Fortune et immeubles | 1 370 611.75 | 453 219.55 | 715 338.00 | 466 556.10 | 759 846.05 | 459 580.00 |
| 99 | Autres postes | | 24 000.00 | 585 750.00 | 585 750.00 | 2 254 535.10 | 1 013 285.95 |
| | | 12 137 947.75 | 11 819 913.00 | 11 486 895.05 | 11 544 528.45 | 12 326 389.80 | 12 840 726.30 |
| | Excédent de charges | | 318 034.75 | | | | |
| | Excédent de revenu | | | 57 633.40 | | | |
| | Excédent de revenu | | | | | 514 336.50 | |
| | | 12 137 947.75 | 12 137 947.75 | 11 544 528.45 | 11 544 528.45 | 12 840 726.30 | 12 840 726.30 |

Calendrier de l'envoi des taxes communales et impôts 2020

Désignation

Mois

Échéance

Le Service de finances reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sophie Progin
finances@ursy.ch
021 909 59 57

Magali Rohrbasser
finances@ursy.ch
021/909.08.43

| | | |
|-------------------------------|----------------|-------------|
| Taxes déchets 2/2019 | Janvier 2020 | 28.02.2020 |
| Contribution immobilière | Avril 2020 | 31.05.2020 |
| Eau - Epuration (acompte 50%) | Avril 2020 | 31.05.2020 |
| Impôts acomptes 2020 | Juin 2020 | *31.07.2020 |
| Taxes déchets 1/2020 | Juillet 2020 | 31.08.2020 |
| Impôt sur les chiens | Juillet 2020 | 31.08.2020 |
| Taxe non pompier | Septembre 2020 | 31.10.2020 |
| Eau - Epuration (solde) | Novembre 2020 | 31.12.2020 |

*avec escompte au 31.07.2020 ou 9 tranches de juillet 2020 à mai 2021

Départ à la pré-retraite

Après 26 ans d'activités au sein de l'administration communale d'Ursy, Madame Marie-Hélène Butty a pris sa pré-retraite le 31 octobre 2019.



Philippe Conus et Marie-Hélène Butty

Quel magnifique parcours, quelle belle fidélité !

Madame Butty a débuté son activité au sein de l'ancienne commune d'Ursy en qualité de Secrétaire communale, le 2 novembre 1993. La commune d'Ursy comptait environ 550 habitants. La commune d'Ursy de 1993 n'avait rien à voir avec la structure actuelle. Il a fallu gérer le fort développement de la commune durant les années 90. Puis ce fut la première fusion en 2001, la deuxième en 2012. Elle a dû participer activement à la mise en place de la nouvelle administration, gérer les changements, épauler et renseigner les nouveaux conseillers communaux. Il a aussi fallu s'adapter à l'évolution des technolo-

gies, des lois, des règlements et bien d'autres nouveautés et changements impactant le travail d'une Secrétaire communale. Nous relevons également son engagement au sein de l'Association des secrétaires et caissiers communaux en présidant durant plusieurs années la section du district de la Glâne et en faisant partie du comité cantonal.

Durant toutes ces années Madame Butty a su faire preuve de compétence, organisation, efficacité, discrétion et anticipation. Son départ à la retraite fut l'occasion d'une belle fête avec sa famille, ses collègues et les autorités communales. M. le Syndic, Philippe Conus, a retracé son parcours profession-

nel. C'est avec émotion et reconnaissance qu'il a remercié Madame Butty pour son travail, son engagement, son dévouement, sa collaboration durant toutes ces années. Les actes ne sont éphémères qu'en apparence, leurs répercussions se prolongent parfois pendant des années.

Nous profitons de ces lignes pour réitérer à Madame Butty nos remerciements et nos vœux pour une heureuse et longue retraite. ●

*Le Conseil communal
et le personnel communal*

+ Fête Nationale à Ursy, 31 juillet 2019

à 21h30, à la salle communale. Allocution de
M. le Conseiller d'Etat Didier Castella

**La Suisse est un miracle, un succès
qui dure depuis 728 ans grâce à son
système de milice et son esprit de
cohésion !**

Monsieur le Syndic, Madame la députée, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les membres des autorités communales et cantonales, Chères et chers Compatriotes, Chers amis de la Suisse,

Je suis particulièrement heureux d'être à Ursy ce soir pour célébrer notre pays. Et ceci à plus d'un titre.

Ursy, pour un directeur de l'agriculture, c'est un peu le lieu originel du terroir fribourgeois puisque c'est ici que l'on a découvert, il y a une vingtaine d'années, les traces archéologiques de fumoirs et de séchoirs de l'époque gallo-romaine. De là à dire qu'Ursy est le berceau du jambon de la borne, il n'y a qu'un pas que je me plais à franchir.

D'autant plus que la région connaît de grands défenseurs des produits du terroir que ce soit pour le développement de la première viande AOP suisse, le jambon de la borne et le boutefas ou pour le projet en bonne voie de la maison du jambon. Vous participez ainsi à la promotion de nos produits locaux, garants de traditions et d'authenticité, tout en faisant preuve d'innovation et de modernité que ce soit en terme de

marketing ou de production.

Le succès de la 1ère Fête des foins qui a attiré en juin dernier une foule inattendue de visiteurs démontre encore une fois votre attachement à la terre et aux traditions tout en innovant. Et c'est là tout l'art de la Suisse, rester vivant et innovant tout en respectant nos traditions et nos valeurs les plus profondes. Je me réjouis d'ores et déjà d'y participer lors d'une prochaine édition.

Ursy, pour le directeur des institutions que je suis aussi, c'est un bel exemple de fusions réussies : 3 successives. Les citoyens des 7 anciennes communes ont su saisir leur chance et construire leur avenir avec détermination. Là où il fallait trouver des solutions intercommunales, Ursy peut désormais offrir un centre régional dynamique, fort de 3'300 habitants, qui peuvent profiter de belles infrastructures, de commerces et de services de qualité. Je vous en félicite ! Vous répondez ainsi à la nécessité de s'adapter face aux changements de société.

La fête nationale commémore notre volonté de ralliement, de cohésion et de mise en commun de nos forces. C'est en 1291, sur la plaine du Grütli que Werner, Arnold et Walter discutent d'une alliance autour d'un feu. Il en est ressorti l'acte fondateur de notre pays, le Pacte fédéral de 1291. Ce parchemin exprime la volonté d'indépendance et de solidarité des premiers Confédérés dans un élan de cohésion pour mettre en commun les forces nécessaires à faire face aux menaces. C'est cet esprit de cohésion et de milice, forces premières de la Suisse, que j'aimerais évo-

quer et rappeler en jetant un regard sur l'année écoulée et en nous projetant vers l'avenir et les défis à relever.

Cette année a été marquée par des manifestations de mécontentement dans la rue, je pense notamment à la question du climat. La canicule qui a battu tous les records de températures ces derniers temps et la sécheresse qui menace toujours les agriculteurs et leurs produits vont renforcer cette force en marche, ces craintes face à l'évolution climatique. Ces manifestations, notamment celle des jeunes, ont eu comme conséquence positive une réelle prise de conscience de la population et des politiques.

L'agriculture, qui est la première à souffrir des changements climatiques, est souvent au cœur des discussions et la cible de nombreuses attaques.

Je pense pourtant que si tous les secteurs de l'économie, et nous tous, particuliers, citoyennes et citoyens, en faisaient autant que les agriculteurs, nous aurions mieux anticipé le virage environnemental en cours. La nature est le gagne-pain des paysans. L'entretenir et la respecter sont dans leurs gènes, et dans leur intérêt.

L'agriculture fait de très importants efforts, et fait preuve d'innovations importantes, que ce soit en matière de production énergétique, dans la diminution d'utilisation des produits phytosanitaires, la diminution d'antibiotiques, ou la sélection de semences plus résistantes aux intempéries, maladies et autres nuisibles.

Certes, l'agriculture a encore beaucoup à faire et elle le sait. Suivons néanmoins



l'exemple donné en cherchant dans tous les domaines les solutions qui nous permettront de préserver notre planète, notre pays, notre canton et nos régions qui nous tiennent tant à cœur. Par contre, soyons honnête, cela ne se fera pas sans sacrifices et sans priorisation, n'exigeons pas tout, sans accepter les inévitables concessions qui vont avec.

En résumé, n'ayons pas peur de remettre en question nos habitudes de consommation, avec cette volonté d'avoir tout, tout de suite, sans égard pour les saisons ou la météo, à la recherche du meilleur prix, qui condamne parfois les producteurs à tirer de la terre plus qu'elle ne peut produire durablement. Je salue à ce titre la sensibilité nouvelle et grandissante pour manger local, des produits authentiques sûrs et sains, à la traçabilité irréprochable.

Osons innover, sortir des sentiers battus en reconnaissant et corrigeant les erreurs si nécessaires. Ce n'est qu'ainsi, avec pragmatisme, courage, volonté et remise en question que les bonnes solutions émergeront. Le système politique suisse est propice à de telles innovations.

Contrairement à ce que l'on entend, ce système complexe ne nous condamne pas à l'immobilisme. Au contraire, notre système suisse de milice génère des élus qui sont en permanence à l'écoute des citoyennes et citoyens puisqu'ils en sont directement issus. Ils savent « en temps réel » ce qui préoccupe la population, ses besoins, ses attentes. Ils ne proviennent pas d'une caste formée à une pensée unique et restreinte à un cercle d'édiles déconnecté de la population, de la réalité du terrain, de la vie

des citoyennes et citoyens.

Avec notre système de milice suisse, nos élus viennent de tous les milieux, de toutes les professions, de tous les âges, de toutes les formations. La réunion de ces expériences de vie différentes fait la richesse de notre système et constituent un cordon ombilical, un lien inexorable entre le monde politique et le monde citoyen.

Notre démocratie directe avec ses possibilités de référendum et d'initiatives garantit notamment que les projets sont bien conformes à la volonté du peuple. C'est vrai, il nous faut parfois plus de temps pour prendre des décisions. Mais ces décisions sont solides, car elles reposent sur un large consensus.

C'est de ce consensus, cette cohésion dont nous avons besoin pour agir en faveur du climat, de la cause de la femme ou de notre futur système de retraite car les manifestations à elles seules ne suffiront pas, et je ne parle pas des «grèves» qui ne me convainquent pas dans notre système où le peuple dispose des outils démocratiques nécessaires pour intervenir directement dans les choix politiques.

Il faut dès à présent utiliser cette énergie, cette sensibilisation que notamment nos jeunes ont réussi à déclencher pour travailler ensemble, en cohésion et faire émerger des solutions qui dépassent les effets d'annonce et les discours catastrophistes.

Cette volonté de cohésion, de travailler et de vivre ensemble m'est particulièrement chère. Cette valeur profonde qui habite notre pays est à la base du succès suisse. Soyons en fiers et perpétuons-la malgré les inévitables évolutions.

De nombreux pays cherchent désespérément des manières de développer des solutions en y associant la population.

La France a lancé le grand débat, elle vient de créer la Convention citoyennes pour la transition écologique afin de combler son déficit de démocratie qui tient le peuple éloigné des décisions politiques. Notre système suisse n'a pas besoin de telles usines à gaz.

Le système de milice permet à chacune et chacun de s'engager en politique que ce soit en allant voter, en s'engageant dans une commission, en collectant des signatures pour une cause qui lui tient à cœur ou encore en s'engageant sur une liste électorale. Notre fédéralisme fait aussi que les décisions se prennent au plus proche, notamment dans les communes.

Encore faut-il que les citoyennes et citoyens s'engagent, que ce soit en politique ou dans la vie sociétale, à la fanfare du village ou dans une association internationale.

Les communes souffrent actuellement, le bénévolat peine également à trouver des forces vives et motivées. La tâche des élus est effectivement toujours plus exigeante. Mais elle reste passionnante!

En ce soir de fête nationale où j'ai voulu relever notre de cohésion, je vous invite donc à vous engager pour que perdure ce miracle qu'est la Suisse depuis plus de sept siècles.

Bonne fête à toutes et tous! Vive la Suisse, vive Fribourg, vive Ursy! ●

seules les paroles prononcées font foi

Cartes CFF

2 cartes journalières CFF, par jour, sont à disposition à l'administration communale aux tarifs suivants

Fr. 40.00 citoyens de la commune

Fr. 45.00 personnes de l'extérieur

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

Vérifiez la disponibilité de ces cartes

 ursy.ch/autorites/cartes-cff

La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale via le site internet ursy.ch, par téléphone ou directement au guichet. ●



Anniversaire 90 ans

(mai à novembre 2019)

Madame Josiane Stark de Vuarmarens a fêté en juillet son nonantième anniversaire entourée des autorités communales

Nous lui adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.



Madame Josiane Stark
Vuarmarens,
juillet 2019



Service de puériculture & conseils aux parents

A Ursy, tous les **1^{er} vendredis du mois** de 14h à 16h30 au rez-de-chaussée de l'administration communale. Veuillez prendre rendez-vous au 026 652 98 54.

Dates des consultations 2020

| | | | |
|----|---------|---|-----------|
| 10 | janvier | 3 | juillet |
| 7 | février | 7 | août |
| 6 | mars | 4 | septembre |
| 3 | avril | 2 | octobre |
| 8 | mai | 6 | novembre |
| 5 | juin | 4 | décembre |

Déchetterie

horaire de fin d'année

La déchetterie communale sera fermée
le mercredi 25 décembre 2019
le mercredi 1^{er} janvier 2020

Nouvel An des Aînés

Le Nouvel An des Aînés se déroulera le dimanche 5 janvier 2020 à la salle paroissiale d'Ursy

Une invitation personnelle sera adressée à tous les Aînés de notre commune.

N'hésitez pas à vous inscrire pour partager un moment de convivialité et de bonne humeur! ●

Le Conseil communal

Autres dates à réserver

21 mai 2020 Repas des Aînés dans le cadre de la 23^{ème} Fête cantonale des musiques fribourgeoises à Romont (repas offert aux Aînés par la Commune)

17 juillet 2020 Repas des Aînés (journée intergénérationnelle) durant la 30^{ème} Fête des girons des jeunes de la Glâne à Lussy (repas à charge des participants)

Raccordement au réseau d'eau potable

Tout raccordement au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO (Association Glâne-Sud-Ouest) doit faire l'objet d'une demande écrite à la Commune.

Avis aux propriétaires raccordés au réseau d'eau potable

Les propriétaires raccordés au réseau communal d'eau potable ou de l'AGSO sont invités à signaler au moyen **d'un piquet de couleur** l'endroit où se trouve la vanne d'entrée privée.

Cela évitera, surtout l'hiver, des recherches difficiles de la prise d'eau en cas de problème. En cas de non signalisation, les frais de recherche seront facturés au propriétaire.

Pour rappel - article 16 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable:

« Il est interdit à l'abonné de déplomber ou de démonter le compteur ou de modifier les vannes et la prise d'eau sans l'accord préalable de la commune.

L'abonné ne peut disposer en sa faveur ou en faveur d'un tiers d'un raccordement entre la conduite principale et le compteur.

Les frais de réparation ou de remise en état des installations détériorées, endommagées ou déplacées sans autorisation sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. »

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration. ●

❄️ **Entretien hivernal – déneigement**

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 06h00 à 22h00. Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices ou présentant une déclivité importante seront salées.

Informations importantes à retenir

- ✓ Le personnel communal et les entreprises mandatées par la commune ont pour mission de déblayer les chemins, les places et les trottoirs appartenant à la commune et au domaine public.
- ✓ Tout le reste, soit places et chemins privés sont de la compétence des propriétaires qui doivent prendre eux-mêmes, et à leurs frais, les dispositions nécessaires pour évacuer la neige.
- ✓ Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route communale est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal.



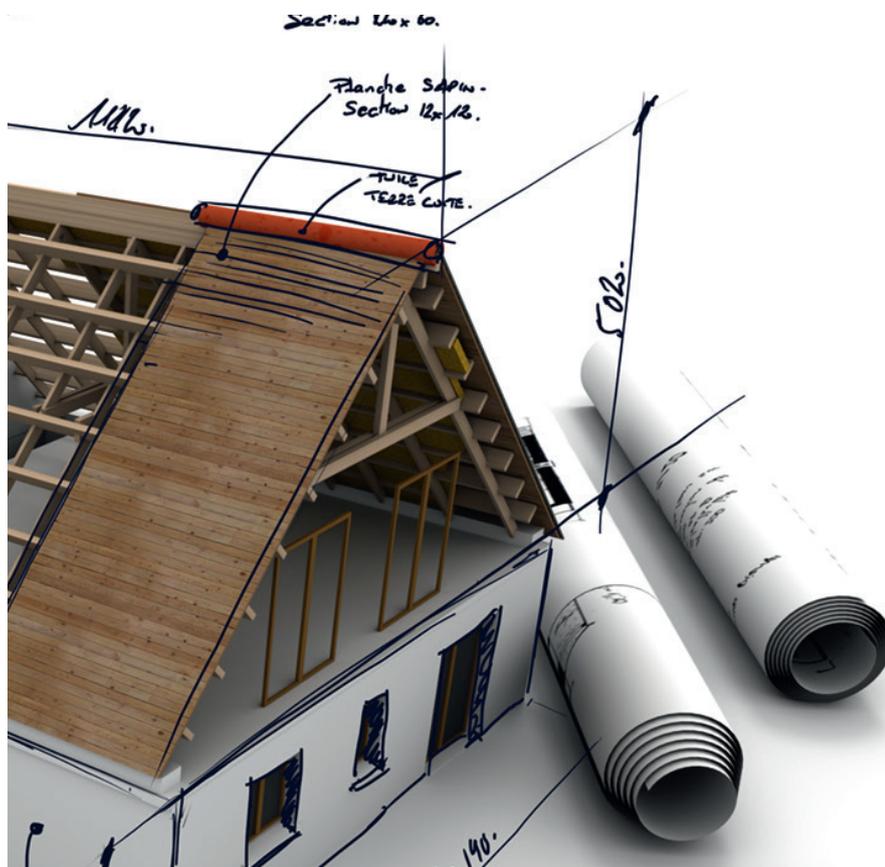
- ✓ Lors du déblaiement des routes, la commune n'est pas tenue de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.

Barrières à neige

Le personnel communal est dans l'impossibilité de poser des barrières à

neige sur l'ensemble du réseau. En cas de forts vents, il y aura toujours des congères à certains endroits.

Veuillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige). Merci par avance de votre compréhension. ●



FRIAC-Fribourg Autorisation de Construire / depuis juin 2019

Friac est une application informatique permettant la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées, demandes préalables).

Selon les art. 88 et 89 ReLATeC, les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée, préalable) doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC. Pour ce faire, les personnes concernées doivent se créer un compte informatique personnel qui permet de gérer et de déposer le dossier en ligne. ●

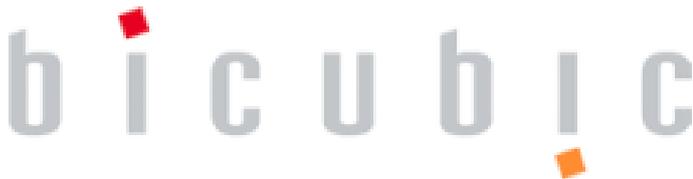
➔ Renseignements
www.ursy.ch
www.fr.ch/friac

Repas à domicile

Toute personne au bénéfice de l'AVS ou de l'AI, ainsi qu'en incapacité temporaire de confectionner son repas et n'ayant pas d'autre personne apte à le faire dans le ménage (sur présentation d'un certificat médical) peuvent bénéficier des repas à domicile.

Les commandes se font auprès du Service des repas à domicile de la Glâne-Sud:

➔ Téléphone 021 909 02 59
Mardi et vendredi 8h30 à 9h30.



Bicubic

La commune dispose de 5 abonnements pour la saison culturelle du Bicubic. **Les réservations se font par téléphone auprès de l'administration communale.**

➔ Plus de renseignements sur bicubic.ch



Sapins de Noël

La corporation forestière Glâne-Farzin organise la vente des sapins de Noël de la région.

Les samedis 7 et 14 décembre 2019 de 9h00 à 11h30 au centre forestier de Combloney, Romont

Itinéraire

- > Romont direction Payerne
- > en face du PAA, prendre la route militaire
- > au milieu de la montée, après environ 700 mètres, prendre à droite la petite route goudronnée
- > Arrivée au centre forestier de Combloney

Pro Senectute

Le nouveau programme d'activités sport, formation et loisirs est dès à présent disponible gratuitement chez nous.

Il y en a pour tous les goûts: danse du monde, tennis, fitness mémoire ou bien même des cours d'informatique.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

➔ Pro Senectute Fribourg, 026 347 12 40,
info@fr.prosenectute.ch ou www.fr.prosenectute.ch

1^{er} août / Résultats du concours de dessin

| Catégories | Lauréates |
|---------------|---------------------------------------|
| jusqu'à 6 ans | Tess Warpelin à Esmonts |
| de 6 à 10 ans | Anaïs Baltisberger, Neyruz-sur-Moudon |
| dès 10 ans | Elodie Morel à Ursy |

Subsidés pour la réduction des primes à l'assurance-maladie en 2020

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides à l'assurance-maladie peuvent être obtenus auprès de:

- ✓ administration communale au 021 909 59 41
- ✓ Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- ✓ sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsvr.ch

Des formulaires de demande sont également à votre disposition auprès de l'administration communale. ●

Ramonage

Nous vous rappelons que le concessionnaire agréé est **François Helfer, maître ramoneur à Romont, pour tous les villages de la Commune d'Ursy.** Merci de réserver un bon accueil aux ramoneurs.

Déménagement

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale.

Les propriétaires sont tenus d'annoncer leurs locataires auprès du contrôle des habitants.

Ecole maternelle

Déménagement de l'école maternelle d'Ursy et de la garderie autogérée la Coccinelle à la Route d'Oron (bâtiment de l'ancienne école rénovée).

Un joli départ dans de nouveaux locaux....



Départ à la retraite

Après 33 ans d'enseignement dans notre cercle scolaire, Madame Marita Deschenaux a pris sa retraite à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

Quel magnifique parcours, quelle belle fidélité ! Aujourd'hui, ses élèves les plus âgés ont 55 ans.

Madame Deschenaux est arrivée à Vauderens depuis Fribourg en juillet 1974. Elle a eu la classe de 3ème -4ème avec 31 élèves (classe pilote pour le maths modernes). En 1977 elle quitte momentanément l'enseignement durant 12 ans pour s'occuper de ses 3 enfants. Reprise de l'enseignement en 1989, à mi-temps avec sa sœur Josiane. C'était le 1er temps partiel du cercle scolaire Ursy-Vauderens. Depuis, c'est 30 ans non-stop entre temps plein et partiel.

Son travail immense, son sens des contacts humains, son souci constant du bien des enfants, qui ne l'oublieront pas, ont contribué à obtenir l'estime de tous.

Son départ à la retraite fut l'occasion d'une belle fête avec ses collègues et une délégation des autorités communales. M. le Syndic, Philippe Conus, a retracé son parcours professionnel. C'est avec une certaine émotion qu'il lui a transmis son message de reconnaissance et de gratitude pour tout ce qu'elle a fait au sein du cercle scolaire.



Nous profitons de ces lignes pour réitérer à Madame Deschenaux nos remerciements et nos vœux pour une heureuse et longue retraite. ●

Le Conseil communal

Ursy s'Anime

La 19^{ème} édition du marché d'automne a été un succès !
Nous remercions toutes les personnes qui y ont participé et particulièrement nos bénévoles.

Nous sommes impatients de vous retrouver lors du 20^{ème} marché d'automne le samedi 26 septembre 2020. Nous vous concoctons un programme tout particulier pour cette édition spéciale.

Vous souhaitez contribuer à faire de cette manifestation une réussite en étant bénévole ? N'hésitez pas à nous contacter !

Retrouvez toutes les informations et la possibilité de vous inscrire à nos différentes manifestations tout au long de l'année sur www.ursysanime.ch.

Un merci tout spécial à Mesdames Véronique Savary, Laurence Vaucher et Cynthia Charrière pour leur engagement auprès du comité d'Ursy s'Anime ces dernières années. ●



DÉCEMBRE 2019

Fenêtres de l'Avent

SAMEDI 28 MARS 2020

Bourse de printemps

LUNDI 13 AVRIL 2020

Course aux œufs

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

Marché d'automne – spécial 20^{ème}

SAMEDI 3 OCTOBRE 2020

Bourse d'automne

DÉCEMBRE 2020

Fenêtre de l'Avent



Les fenêtres de l'Avent

Agenda des manifestations à Ursy (jusqu'en juillet 2020)

DÉCEMBRE 2019

Fenêtres de l'Avent (Ursy s'Anime)

6 DÉCEMBRE 2019

St-Nicolas des enfants

14-15 DÉCEMBRE 2019

Concert de l'Avent / fanfare

5 JANVIER 2020

Nouvel An des Aînés

1ER FÉVRIER 2020

12h. de la Fondue

7-8 FÉVRIER 2020

Soirées de la Gym Ursy

6-7-8 MARS 2020

Théâtre de la Jeunesse

13-14 MARS 2020

Théâtre de la Jeunesse

20-21 MARS 2020

Concert de la fanfare d'Ursy

28 MARS 2020

Bourse de printemps (Ursy s'Anime)

4 AVRIL 2020

12h. du Volley

13 AVRIL 2020

Course aux œufs (Ursy s'Anime)

2-3 MAI 2020

Concert Chœur-Mixte d'Ursy

11 MAI 2020

Prochaine assemblée communale

15 MAI 2020

Souper de soutien des camps scolaires

20 JUIN 2020

Concert des cadets de la fanfare

3 JUILLET 2020

Tournoi FC Ursy Séniors

4-5 JUILLET 2020

Tournoi FC Ursy

Rapport de gestion 2018 du PassePartout de la Glâne

Buts de la Fondation

La Fondation PassePartout favorise la participation sociale des personnes atteintes dans leur mobilité et légalement domiciliées dans le canton de Fribourg en fournissant un service de transport adapté.

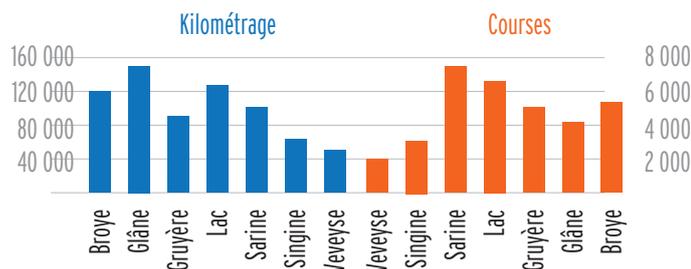
Au fil des ans, la Fondation PassePartout est devenue un partenaire incontournable dans le cadre du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la Fondation repose sur le bénévolat. C'est l'occasion ici de remercier tous nos bénévoles pour leur précieux engagement.

Activités de la Fondation dans le canton

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle. En 2018, les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru 725'573 km et effectué pas moins de 33'833 courses. 266 conducteurs bénévoles assurent ces services.

Activités du PassePartout de la Glâne

Le PPG possède 2 véhicules qui ont parcouru, en 2018, 151'677 km. Plus de 4296 courses ont été effectuées grâce aux 35 chauffeurs bénévoles. En kilométrage, nous dépassons tous les autres districts.



Président

Alexis Carrel, Rte de l'Eglise 28, CP3, 1684 Mézières
079 366 82 25 - alexis.carrel@netplus.ch

Les chauffeurs

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer d'un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue. Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez.
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et surtout pour la fixation des chaises dans le véhicule. Vous pouvez venir faire une ou plusieurs journées d'essai avec un chauffeur pour voir si cette activité vous convient.

Réservations

Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 15 h N° tél. 026 656 10 33.

Tarifs

Fr. 0.60 le km effectif et Fr. 2.- de prise en charge.

Financement

Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à des dons ou des quêtes.

Compte bancaire

Banque Valiant AG - 3001 Berne - CH05 0630 0016 3233 1620 2 - Compte 30-38112-0

Adresse officielle

PassePartout de la Glâne - Case postale 111 - 1680 Romont

Anniversaire

La Fondation PassePartout fêtera son 30e anniversaire en 2020 et le PassePartout de la Glâne fêtera ses 30 ans en 2021

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**



**... à partir
du 15 décembre 2019**

Nouvel horaire sur tpf.ch

tpf.ch

tpf



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

«*La musique met l'âme en harmonie avec tout ce qui existe* » Oscar Wilde

Au printemps 2020, notre district va vivre un événement passionnant, dont la dernière édition avait été organisée en terres glânoises en 1975 : la Fête Cantonale des Musiques fribourgeoises.

Les sociétés de musique de Châtonnaye, Orsonnens, Ursy et Vuisternens-devant-Romont se sont associées pour assumer la co-organisation : Dans le but d'accueillir les 4'000 musiciens et 20'000 spectateurs attendus du 20 au 24 mai 2020, la Fête aura lieu à Romont. La cantine prendra place en face du Bicubic, les concours se dérouleront quant à eux au Bicubic, au CO et en ville. Le grand cortège du dimanche partira du haut de la ville pour rejoindre la cantine. Nommée Musico'Bourg, la fête est placée sous le thème «Mythes et légendes» ; ce sera l'occasion de faire vivre au grand jour de multiples mystères entourant nos villages fribourgeois...

Un comité d'organisation de 19 personnes, placé sous la présidence de M. Willy Schorderet, esquisse depuis plus de deux ans tous les détails de cet événement qui fera résonner la Glâne au son des cuivres, bois, percussions et tambours.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Une aventure réjouissante qui nécessite un engagement extraordinaire d'une grande partie de notre population. Pour cette édition, nous aurons besoin d'environ 1'600 bénévoles qui œuvreront avec enthousiasme pour la réussite de cette manifestation.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration et nous vous en remercions d'avance. Toutes les informations sont disponibles sous : www.musicobourg.ch/benevoles ou auprès de Mme Sandy Conus tél. 079/481.02.18

De plus, afin de suivre tous les secrets de notre fête, suivez-nous sur les réseaux sociaux et notre site internet www.musicobourg.ch

Nous nous réjouissons de partager Musico'Bourg 2020 avec vous !

Meilleures salutations musicales

Votre fanfare d'Ursy et le comité d'organisation

**MUSICO'
BOURG**



**ROMONT
20-24.05.2020**

23^{ème} Fête cantonale des musiques fribourgeoises
23. Freiburger Kantonalmusikfest



Nous manquons d'accueillantes en milieu familial !

Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer....

- **2 à 5 jours par semaine**
- **prise en charge d'enfants préscolaires principalement**
- **bonne maîtrise orale du français**
- **formation en cours d'emploi à charge de l'association**
- **salaire en fonction des enfants gardés**

... venez rejoindre notre association !

De nombreuses familles font appel à nos services. Leurs situations sont fort diverses. Il y a certainement des placements qui vous conviendront !

Merci de vous adresser au

026 652 52 38 **mardi et jeudi de 8h30 à 11h00**
e-mail **glane@accueillejour.ch**

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter notre site internet www.accueillejour.ch

Administration communale

Réception téléphonique 021 909 59 41

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

(sauf vendredi après-midi : fermé)

Horaire d'ouverture du guichet

| | | |
|----------|--------------|-------------|
| Lundi | 8h30 à 11h30 | 16h à 19h |
| Mardi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 17h |
| Vendredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |

Horaire de fin d'année

**L'Administration communale sera fermée:
du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus.**

Dès le 6 janvier 2020, ouverture selon l'horaire habituel.

Une administration communale à votre service

Service administratif

021 909 59 41
commune@ursy.ch

Service des finances

021 909 59 57
finances@ursy.ch

Contrôle des habitants

021 909 08 41
habitants@ursy.ch

Service technique

021 909 08 42
commune@ursy.ch

www.ursy.ch

